

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

Tunisian Equity Fund

Fonds Commun De Placement
régie par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°1-2009

Du 10 juin 2009

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP «Tunisian Equity Fund» aura lieu à partir du **Lundi 30 novembre 2009**

«Tunisian Equity Fund» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: Tunisian Equity Fund
Siège social	: rue du lac Biwa – Imm, Fradj – 2e étage Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 8 000 000 DT répartis en 800 parts de 10 000 DT chacune.
Date d'agrément	: 10/06/2009
Promoteur	: UGFS NA et BIAT
Gestionnaire	: UGFS NA - gestion financière / CGF – gestion administrative et comptable
Dépositaire	: BIAT
Distributeurs	: UGFS NA

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de souscription de 1%,

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat de 2% pour la première année et de 1% pour la deuxième année,

Pour plus d'informations sur Tunisian Equity Fund, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 05 novembre 2009, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.